

La bataille des terrasses parisiennes

Les cafés de la capitale doivent en théorie ménager sur les trottoirs un couloir réservé aux piétons de 1,60 m de large. Cependant, les établissements multiplient les petites entorses au règlement mis en place par la mairie, depuis le 1er juin, pour encadrer les 12 000 terrasses.

Lundi caniculaire de juin. Les bâches en plastique qui, pendant tout l'hiver, entouraient les terrasses de la rue Montorgueil, dans le 2^e arrondissement parisien, ont disparu. Et les flâneurs défiant la chaleur peuvent investir des terrasses qui, désormais libérées de leur cocon, se déploient sans vergogne sur toute la largeur des trottoirs. « *On répond au désir des clients qui veulent profiter du beau temps* », explique un garçon de café. Pour satisfaire la clientèle, les établissements multiplient les petites entorses au nouveau règlement mis en place par la mairie depuis le 1^{er} juin pour encadrer les 12 000 terrasses de la capitale. Comme ce restaurant qui dispose son porte-menu en travers du passage des piétons. « *Quand on nous le demande, on le range un peu mieux. Quand on ne nous le demande pas, on ne le range pas* », explique laconiquement le serveur. Marcel

Benezet, du Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafés et traiteurs (Synhorcat), reconnaît que certains cafés contournent la réglementation. Mais il s'agit selon lui d'une « *minorité, dans des endroits très ciblés de Paris* ».

Les cafés doivent en théorie ménager sur les trottoirs un couloir réservé aux piétons de 1,60 m de large. Les établissements, eux, continuent à revendiquer les accotements comme un domaine réservé. « *On a beau faire un règlement, aussi excellent soit-il, il ne sert à rien si on ne l'applique pas*, déplore Jacques Boutault, le maire Europe Ecologie de l'arrondissement parisien. *Et la ville n'est pas en mesure de l'appliquer faute d'agents verbalisateurs en nombre suffisant, et parce que les amendes ne sont pas dissuasives.* »

De fait, les 35 EUR d'amende sanctionnant les débordements sont

vite rentabilisés. « *On préfère payer 35 EUR pour pouvoir travailler* », explique le responsable d'un restaurant. En attendant, les riverains sont excédés par le comportement de quelques « *brebis galeuses* », selon Gilles Pourbaix, le président de l'association des habitants du 2^e arrondissement. Sans compter que, depuis l'entrée en vigueur de la loi qui proscrit le tabac dans les lieux fermés, la clientèle noctambule de certains bars du quartier se délocalise sur la chaussée pour pouvoir fumer.

20 heures, rue Montorgueil. Avec le retour de la fraîcheur, la terrasse est immédiatement prise d'assaut. Mais les voitures aussi sont de sortie. La rue, semi-piétonne, est la proie d'un embouteillage. Impossible de se faufiler entre la circulation et les tables. Ainsi va la vie, à Paris, en été.